

Luxembourg, le 16 juin 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réorganisation de la circulation cycliste et piétonne dans le parc municipal à partir du 16 juin 2021

Ce mercredi 16 juin 2021, Monsieur Serge Wilmes, premier échevin responsable en matière de parcs, et Monsieur Patrick Goldschmidt, échevin responsable en matière de mobilité, ont présenté la réorganisation de la circulation cycliste et piétonne dans le parc municipal, effective à partir de ce 16 juin, à l'occasion d'un point presse.

Par cette réorganisation, la Ville de Luxembourg vise une amélioration de la sécurité aussi bien des piétons que des cyclistes. En effet, la réglementation y afférente définit les chemins soit réservés exclusivement aux cyclistes, soit réservés aux piétons, soit les chemins mixtes permettant une cohabitation entre piétons et cyclistes, dans le respect mutuel.

Avec cette modification, les cyclistes disposent dès lors d'un nouvel itinéraire bidirectionnel en site propre (côté boulevard Prince Henri) reliant le coin de l'avenue de la Porte-Neuve / boulevard Prince Henri au coin avenue Marie-Thérèse / boulevard Prince Henri. Cet aménagement représente par ailleurs un élément important pour la vélocité en ville puisque le nouveau tronçon constitue la liaison directe entre les itinéraires cyclables déjà en place, permettant un déplacement sécurisé entre les quartiers Kirchberg / Limpertsberg et centre-ville / Gare, ainsi que la vallée de l'Alzette par l'ascenseur dans le parc Pescatore.

Quant aux piétons, les chemins leur dédiés à l'intérieur du parc municipal leur sont désormais réservés, améliorant la sécurité des usagers de la route les plus vulnérables, plus particulièrement aux endroits à forte affluence piétonnière (aire de jeux « Pirateschëff », aire apaisée aux abords du monument Princesse Amélie...).

L'axe situé du côté boulevard Joseph II ainsi que les connexions transversales (aux abords respectivement de l'avenue Marie-Thérèse, de l'avenue Emile Reuter et de l'avenue de la Porte-Neuve) restent accessibles aussi bien aux cyclistes qu'aux piétons, permettant un déplacement rapide de tous les usagers à l'intérieur du parc.

Information aux usagers

La réorganisation de la circulation cycliste et piétonne dans le parc municipal a été mise en œuvre par une signalisation horizontale et verticale appropriée.

Afin d'informer le grand public ainsi que tous les usagers du parc quant aux changements, la Ville de Luxembourg a mis en place des panneaux d'information aux différentes entrées du parc et du personnel d'information se tiendra à disposition des passants pour répondre à d'éventuelles questions.

Plus d'informations : velo.vdl.lu